



SNIPF NEWS N° 13

EDITO :

Si vous souhaitez avoir régulièrement des infos des Régions, n'oubliez pas de me les faire parvenir.

Les actions que vous menez ou les démarches que vous entreprenez intéressent toutes les SRIPF. Faites le nous savoir !

Pierre Sitko
Secrétaire général

Du nouveau dans le Nord :

L'année 2006 est l'année de la Femme. L'association régionale des IPF Nord Picardie Ardenne s'associe pleinement à cet hommage en confiant son avenir à une Femme : Claudette Desmarescaux.

Claudette, membre du conseil d'administration de notre association, a proposé sa candidature à la succession d'Alain Noreux, Président sortant, et a été élue Présidente de notre association le 21 janvier dernier.

C'est un plaisir et un honneur que de vous la faire connaître....

Claudette a démarré sa carrière professionnelle en 1981 dans le domaine de la radiologie. Après quelques années d'expérience, Claudette a souhaité un univers moins confiné, des contacts plus positifs et c'est ainsi qu'elle a intégré le monde de l'informatique. De responsable de groupe, elle a évolué jusqu'à ingénieur d'affaires en informatique de gestion en passant par la case d'ingénieur commercial.

De l'écoute des besoins clients à l'implication complète dans la prise en compte des problèmes de ses clients, il n'y avait qu'un pas que Claudette a franchi allègrement en devenant conseil en entreprise avec une spécialisation qualité. C'est à cette époque que Claudette a rencontré les

IPF.

Claudette a élargi son champ d'action en mettant son expérience et ses compétences au service de ceux qui ont des besoins pas toujours bien exprimés, elle a pris la direction d'un centre d'aide par le travail pour handicapés mentaux.

Marié à un entrepreneur entreprenant qui a créé son entreprise de conseil et d'implantation de solution informatique, Claudette est mère de 3 enfants.

Elle a retrouvé aujourd'hui ses fonctions de conseil en qualité au travers de différentes structures régionales.

Nous lui disons bravo, bienvenue et lui souhaitons de réussir dans cette nouvelle entreprise.

Max Devines

Diagnostic immobilier:

Dans le cadre réglementaire des diagnostics immobiliers de l'habitat ancien, les « **diagnostiqueurs** » et les « **évaluateurs** » devront posséder une certification de compétence pour exercer leur métier à partir de janvier 2007. Celle-ci sera délivrée par un organisme accrédité par le COFRAC* (comme l'organisme certificateur de la SNIPF) suivant la norme NF EN ISO/CEI 17024.

La SNIPF a choisi de certifier la fonction **d'évaluateur** ce qui implique :

- l'élaboration d'un référentiel,
- la création et la mise en œuvre d'un modèle de formation (obligatoire pour présenter la certification),
- la certification d'évaluateur.



Cette démarche volontariste demande un effort important de réflexion et de rédaction sur une courte durée pour faire valider cette démarche par le COFRAC* et la DGUHC*.

*Comité Français d'Accréditation.

*Direction Générale de l'Urbanisme de l'Ha-bitat et de la Construction.

Définition des métiers concernés

- **les diagnostiqueurs** : Pour présenter son dossier de candidature, la personne physique candidate à la certification de diagnostiqueur doit justifier de divers critères de compétences qui varient suivant les besoins techniques de chaque discipline (arrêté en cours d'élaboration par la DGUHC).

Le diagnostiqueur une fois certifié, n'a plus le droit de faire de l'installation ou de la maintenance.

- **les évaluateurs** : Le niveau ingénieur est requis pour l'évaluateur.

La certification des compétences est délivrée en fonction :

- de critères de connaissance et de formation technique,
- d'expérience professionnelle dans le domaine du bâtiment et de la construction,
- de l'aptitude à l'établissement d'états, de constats ou de diagnostics définis par arrêtés ministériels.

L'évaluateur certifié n'a plus le droit de réaliser des diagnostics.

* Nb : L'organisme de certification ne peut pas établir de diagnostics techniques, réaliser des formations ou assurer des évaluations de diagnostiqueurs.

Enquête SNIPF

Chaque IPF est destinataire du formulaire « **Enquête d'opinion** » qu'il doit retourner complété à Raymond Laffargue (les coordonnées sont mentionnées sur le document) pour compilation afin d'établir les dates

et les participants aux formations. Les candidats à la certification d'évaluateurs recevront une fiche d'inscription pour la formation début avril 2006.

Résultats CNC DU 11 mars 2006 :

47 dossiers présentés :

19 en certification initiale :
19 candidats certifiés

28 en renouvellement :

15 candidats renouvelés en premier renouvellement

11 candidats renouvelés en deuxième renouvellement

2 candidats renouvelés en troisième renouvellement

Réunion de groupe :

Cette fois-ci, les SRIPF 014 - 015 - 016 ont décidé d'innover pour leur réunion intergroupe en élargissant et en invitant les SRIPF 013 et 012. En attendant un retour d'information sur cette réunion voici les photos.

